

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, et publié tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No 48.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1829.

Vol. III.

**Conditions.**—L'Abbeille paie tous les cours. Le prix de l'abonnement est d'une partie par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque année une partie d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque avis, payable d'avance, ou bien une partie par carte, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion supplémentaire, lorsqu'on ne voudra payer, qu'à partir de la dernière publication.

**LES sommiers** reposent par le navire, Seme, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.

Sauvages de premier choix.—Pois assortis, d'usage des pharmaciens. Huiles et plantes médicinales.

Poix d'Iris.—Terolac, &c. 26 nov.—FORESTIER et Co.

**Hotel de la Marine.**

Mme BOUCHET à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'elle vient de se charger une autre fois de cet établissement et qu'en y mettra le plus grand soin, afin de procurer l'estime et l'encouragement de ceux qui voudront s'y honorer de leurs séjours. La table sera particulièrement servie, et elle est ce que ses amis auquel que cile la même estime qu'ils ont eue auparavant. 6 nov.—J.

Régu par les navires Vesta et Pearl, venant du Havre et à vendre par Mme Dumas encougnure des rues Chartres et Toulouse :

Promesses de Gruyère, 60, pâte grasse, Do. crème rouge;

Pattes de lievres truffées; Galantine truffées; Do. bécasses;

Cretas do; Do. caillées; Diodes farcis et truffées; fâmes do;

Die, do; lievres aux truffées;

Caisses farcies et truffées;

Tranées de saumon et d'alose, à l'huile Alouses entières, à l'huile, &c.

Sardines à l'huile et au beurre,

Gastronomie Lyon et Paris;

Jambons de Bayonne et de Béarn;

Truffes sèches;

Gelées et marmelades assorties;

Fruits entiers au sirop;

Tatés d'abricots, idem de coings et pommes;

Abricots farcis aux cerises, cerises en bouquets au liquide, idem au bouquet glacé, idem abricots et angeliques;

Extrait d'absynthe, kirsch-waser, leq. qd. Marasquin idem, liqueurs superficies;

Crèmes de cachou, d'angélique, de jasmin, de violette, et de vanille;

Huile de Vénit et de rose, rosolis;

Eau d'or et d'argent &c. &c.

Moutarde et vinaigre de Maille assortis.

18 novembre—10

**EXDÉBARQUEMENT du capitaine Pulaski**, venant de France, et à vendre par le souigné, à des prix modérés, savoir:

1 bouteille gomme Sénégal; 1 do. graines de moutarde nouvelle;

1 balle (100 livres) d'absynthe de mer;

1 cuisse pâte pectorale de Heugault;

Grains de santé du Dr. Frank;

Sulfate de Quinine; Vin du do.

Acetate de Morphine; Essences de fèves, d'aïs, bergamottes, pruit et saines;

Fleurs de genoua, coquicicot, tussilage,

Mauré bleu, pied de chat et pectorale;

Ethers antiques, nitrique et vitale à la rose; véritable huile de palme d'Afrique, connue ici sous le nom de grasse de Guinée;

Huile de laurier; papier à cire;

Beurre de cassie; vernis à l'or;

Eau vulnéraria; tripoli en pierre;

Taffetas ciré pour rhumatisme; petites boules de bleu pour le lingé;

1 saissie flacons à l'Eméri, espirite de mélisse et de vinigré; têtes de pavot;

Tétr Sieste ou Vulnéraria, Glu pour priser les oiseaux; Aleali volatil 1re qual.

Resse de corsé; Nouvelle pâte pectorale cristallisée du Dr. Moon, de Landenbach &c. à 50 pour cent de moins que celle de Regnault.

Note.—L'absynthe de mer est un vermifuge sans pareil, tant pour les enfants que pour les grandes personnes; il a l'avantage sur tous les autres vermifuges, de ne donner ni colique ni trachées, et de ne pas porter sur les nerfs. C'est ce que l'on préfère en France à toute autre remède contre les vers.

A. PIRONNEAU,

Encougnure des rues de l'Esplanade et Condé, près du Faubourg, No. 36. 17 nov.

**Papier de Tenture.**

Ch. Jourdan ibraïne, encougnure des rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par le Vesta, un bel assortiment de Papier de Tenture dans les goûts les plus variés.

16 nov.—2

**Remède de Le Roy,**

PARIS et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTICLAIROUX du Dr. Guillot. Au magasin d'ANTICLAIROUX, au 1er étage, via l'ancien marché, ou nouveau au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique, 1er. sept.

16 nov.—2

**Bon Café**

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANTICLAIROUX, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.

17 nov.

**Remède de Le Roy,**

PARIS et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTICLAIROUX du Dr. Guillot.

Le magasin d'ANTICLAIROUX, au 1er étage, via l'ancien marché, ou nouveau au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique, 1er. sept.

16 nov.—2

**Papier de Tenture.**

Ch. Jourdan ibraïne, encougnure des rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par le Vesta, un bel assortiment de Papier de Tenture dans les goûts les plus variés.

16 nov.—2

**A. ALANDRE.**

Une MAISON briquée entre potous, située rue du Bourg No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant toute deux pieds de face sur 20 pieds de profondeur, composée de quatre appartenements, chambre haute, dépendances, cave et galerie; cuisine, chambre à dormir, magasins bons, pigeonniers, puisées brûlantes, et jardin entouré de palissade.—La cour, les corridors, la cage et la cuisine, sont briquées.

Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Dreyfus, qui l'a louée pendant nombre d'années.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque année.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque année.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville ne paient pas ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés